

Dépôt du dossier de candidature LABEX

La mise en ligne de la nouvelle version du document A amène le changement suivant dans la procédure de dépôt du dossier de candidature LABEX :

Pour le 22 novembre à 13h00 au plus tard (heure de Paris) – dépôt sous forme électronique du dossier de candidature composé de la partie administrative du document A (voir ci-dessous) et du document B

Pour le 6 décembre à 13h00 au plus tard (heure de Paris) – dépôt, selon la même procédure, sous forme électronique du document A complété des informations financières

Pour le 22 décembre à minuit au plus tard (heure de Paris) – transmission par message électronique des documents signés et scannés

Les critères de recevabilité et d'éligibilité demeurent inchangés (voir les paragraphes 3.1 et 3.2 du texte de l'appel à projets)

Le document A comprend une partie administrative et une partie financière

La partie administrative comporte :

- l'onglet « Fiche Identité » (le récapitulatif se complètera automatiquement – sauf la case « Aide demandée »)
- l'onglet « Experts »
- Les parties « Responsable scientifique et technique » et « Identification du partenaire coordinateur ») de l'onglet « Part. Coord. »
- l'intégralité de la fiche des onglets « Part2 » et suivants

La partie financière comporte :

- l'onglet « Budget à 4 et 10 ans »
- l'onglet « Immobilier »
- la partie « Annexe financière » de l'onglet « Part. Coord. »